

U²⁰¹⁹NSS

Fiche Sport

29 – Hockey sur Gazon

Mise à jour : 19 septembre 2018



Sommaire

Introduction	Page 3
I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible	Page 4
II. Pour un sport scolaire innovant	Page 14
III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable	Page 16
Membres CMN	Page 19
Annexes	Page 20

Introduction

La réglementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Hockey sur Gazon a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité**, les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intègre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées¹.

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

¹ Cette disposition ne concerne :

- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (UN seul LP pourra être récompensé)



Accessibilité

Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible à tous les publics, sur tous les territoires, ouvert sur le monde

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :

- **Rugby,**
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **2 années précédentes** (2017 et 2018), les ½ finales des championnats de France par Équipe d'Établissement, (Annexe 1),

Si ces Associations Sportives ne sont pas ½ finalistes lors des Championnats de France Excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1.

- Les Associations Sportives qui ont atteint les **½ finales** des championnats de France **Excellence** de l'année précédente (2018), dans la même catégorie d'âge et de sexe, (Annexe 2).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- Les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).
- Les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).
- Les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires d'Ultimate**, des Pôles de la FFH ou sur une liste fédérale fournie à l'UNSS par la FFH.
- Les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur les listes de Haut Niveau du Ministère des Sports (Élite, Senior, Relève ou Reconversion), Sportifs listés espoirs ou collectifs nationaux en 2018 et / ou en 2019. Une sélection en équipe nationale entre dans ce cas (liste FFH au 31/12/2018).**
La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire.
- Un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourir en équipe d'établissement.
- Des équipes comportant au moins **UN élève « conventionné »** appartenant à des Centres de formation.

Toutes ces dispositions s'appliquent aux championnats Ultimate par équipe d'établissement collèges décrits ci-dessous.



Tout élève ayant été inscrit en SSS **ou en pôle** dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et / ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.

Ce listing sera à disposition des services UNSS le 21 décembre 2018.

Championnat de France UNSS par Équipe d'Établissement Hockey sur Gazon Mixte Collèges

Précisions spécifiques

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins garçons et filles Minimes filles
COMPOSITION DES ÉQUIPES	6 compétiteurs minimum 10 compétiteurs maximum. Pas de gardien. Equipe entièrement féminine possible. Mixité non obligatoire.
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de Règlement Livret « Je suis Jeune Arbitre ou Jeune Coach en hockey sur Gazon » disponible sur OPUSS
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. Certifié de niveau académique
NOMBRE DE JOUEURS MAXIMUM SUR LA FEUILLE DE MATCH ET POUR UN TOURNOI	10
TYPE DE JEU	à 5 (pas de gardien) sur ¼ de terrain
TEMPS DE JEU / JOUR	60'
SI PLUSIEURS MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Si deux matches : 2 x 12' Si plus de deux matches : 1 x 12'

Informations complémentaires

REGLEMENT	UNSS adapté, pas de gardien, but marqué à hauteur de planche, maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Formule poules ou championnat
MODALITES DE QUALIFICATION	Sur pré-inscription puis confirmation sur OPUSS Base « pré-inscription CF HOCKEY sur GAZON 2019 » jusqu'au 31 janvier 2019 S'il y a plus de 10 AS pré-inscrites, les quotas en page 8 s'appliquent.
NOMBRE D'ÉQUIPES	10 équipes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Établissement Collèges

Référents régionaux de la Fédération Française de Hockey sur gazon en page 25

Championnat de France UNSS par Équipe Excellence Hockey sur Gazon Mixte Collèges

Précisions spécifiques

Le Championnat UNSS Excellence Mixte Collèges est ouvert à toutes les équipes d'association sportive des collèges

LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins filles et garçons 3 ^{ème} année (certificat médical obligatoire) Minimes filles et garçons Cadettes 1^{ère} année (cadets interdits)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	7 compétiteurs minimum et maximum 10 sur l'ensemble de la compétition Mixité facultative
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France Livret « Je suis Jeune Arbitre ou Jeune Coach en hockey sur Gazon » disponible sur OPUSS
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. Certifié de niveau académique
NOMBRE DE JOUEURS MAXIMUM SUR LA FEUILLE DE MATCH ET POUR UN TOURNOI	10
TYPE DE JEU	à 6 avec gardien équipé sur ¼ de terrain
TEMPS DE JEU / JOUR	60'
SI PLUSIEURS MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Si deux matches : 2 x 15' Si plus de deux matches : 2 x 12', 2 x 8', 2 x 6'

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS, maillot d'AS obligatoire (maillot de club interdit, cf. règlement fédéral)
FORMULE DE COMPÉTITION	Formule poules ou championnat
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Sur pré-inscription puis confirmation sur OPUSS Base « pré-inscription CF HOCKEY sur GAZON 2019 » jusqu'au 31 janvier 2019 S'il y a plus de 10 AS pré-inscrites, les quotas en page 8 s'appliquent.
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Collèges

Référents régionaux de la Fédération Française de Hockey sur gazon en page 25

Championnat de France UNSS par Equipe Excellence Hockey sur Gazon Mixte Lycées

Conditions de participation

Le Championnat UNSS Excellence Mixte Lycées est ouvert à toutes les équipes d'association sportive des lycées

LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes 2 Cadets Juniors Filles et garçons
COMPOSITION DES ÉQUIPES	7 compétiteurs minimum et maximum 10 sur l'ensemble de la compétition Mixité possible mais non obligatoire
JEUNE ARBITRE	1 Jeune Arbitre par équipe qualifiée Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France Livret « Je suis Jeune Arbitre ou Jeune Coach en hockey sur Gazon » disponible sur OPUSS
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée. Il est non joueur. Certifié de niveau académique
NOMBRE DE JOUEURS MAXIMUM SUR LA FEUILLE DE MATCH OU POUR UN TOURNOI	10
TYPE DE JEU	à 6
TEMPS DE JEU / JOUR	90'
SI PLUSIEURS MATCHES DANS LA MÊME JOURNÉE	Si deux matches : 2 x 15' Si plus de deux matches : 2 x 12', 2 x 8' ou 2 x 6'

Informations complémentaires

RÈGLEMENT	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Matches de poules, ¼ de finale, ½ finales, matches de classement, finale Formule championnat possible en fonction du nombre d'équipes
MODALITES DE QUALIFICATION	<i>Sur pré-inscription puis confirmation sur OPUSS</i> <i>Base « pré-inscription CF HOCKEY sur GAZON 2019 » jusqu'au 31 janvier 2019</i> <i>S'il y a plus de 10 AS pré-inscrites, les quotas en page 8 s'appliquent.</i>
NOMBRE D'ÉQUIPES	8 équipes
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS par Équipe Excellence Lycées

Référents régionaux de la Fédération Française de Hockey sur gazon en page 25

Titres spécifiques des LP lors des Championnats de France UNSS Équipes Excellence Hockey sur Gazon

Pour être en conformité avec l'article 18 de l'arrêté du 21 décembre 2011 relatif aux modalités du contrôle en cours de formation et de l'examen ponctuel terminal prévus pour l'éducation physique et sportive des baccalauréats généraux et professionnels, l'UNSS remettra des titres aux équipes de LP lors du championnat de France.

Textes de Référence :

- Arrêté du 21 décembre 2011 publié au JORF du 13 janvier 2012
- Arrêté du 7 juillet 2015 publié au JORF du 28 juillet 2015
- Circulaire n° 2012-093 du 8-6-2012
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Modalités

- pas de qualification spécifique,
- un classement général commun est établi,
- parmi les LP classés, déterminer les 3 premiers pour décerner les titres de Champion de France des LP, 2^{ème}, 3^{ème},
- reclasser les Lycées en conséquence.

Exemple

- Classement général,
 - 1^{er} LP 1
 - 2^{ème} Lycée A
 - 3^{ème} Lycée B
 - 4^{ème} Lycée C
 - 5^{ème} LP 2

sont prononcés lors du protocole

- CF Lycée 1^{er} Lycée A
 2^{ème} Lycée B
 3^{ème} Lycée C
 éventuellement
- CF LP 1^{er} LP 1
 2^{ème} LP 2
 éventuellement

Protocole

Toutes les précisions concernant l'organisation des protocoles sont inscrites dans les Cahiers des Charges à destination des organisateurs.

Seule la filière équipe établissement est concernée, sauf sports où il n'y a qu'un niveau de compétition

Ces dispositions s'appliquent pour les LP en Hockey sur Gazon (niveau Excellence pour les lycées uniquement)

S'il y a plus de 8 AS pré-inscrites dans une catégorie, les quotas suivants s'appliquent :

Modalités de qualification 10 équipes en catégorie Collège Mixte Etablissement

Zones Inter-académiques				Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		4
2	Créteil	Paris	Versailles	2
3	Caen	Rennes	Rouen	2
6	Nantes	Orléans-Tours		
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	2
5	Besançon	Dijon		
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	
9	Montpellier	Toulouse		
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	
Quota disponible				0
TOTAL				10

Ordre quota disponible : zone ayant le plus d'AS engagées avec un seul quota

Ordre des repêchages si besoin : sur udb obligatoirement

- 1 Académie organisatrice
- 2 Académie ayant le plus d'AS engagées

Modalités de qualification 8 équipes en catégorie Collège et Lycée Mixte Excellence

Zones Inter-académiques				Nombre d'équipes qualifiées
1	Amiens	Lille		5
2	Créteil	Paris	Versailles	3
4	Nancy/Metz	Reims	Strasbourg	
5	Besançon	Dijon		
3	Caen	Rennes	Rouen	
6	Nantes	Orléans-Tours		
7	Bordeaux	Limoges	Poitiers	
8	Clermont-Ferrand	Grenoble	Lyon	
9	Montpellier	Toulouse		
10	Aix/Marseille	Corse	Nice	
TOTAL				8

Ordre des repêchages si besoin : sur udb obligatoirement

- 1 Section sportive non qualifiée
- 2 Académie organisatrice
- 3 Académie ayant le plus d'AS engagées puis à suivre

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Date limite de transmission des résultats Inter-académiques par les coordonnateurs d'IA :

- **19 avril 2019** pour les collèges et lycées

Après les dates limites de transmission des qualifications Inter-académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Équipes Excellence²

Chaque Service Régional inscrit ses Équipes Excellence pour le 12 octobre 2018

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/sportcoex>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 12 octobre 2018 minuit.

Après cette date limite de saisie, aucune équipe Excellence ne sera prise en compte.

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats d'Ultimate Collèges par Équipe d'Établissement

² Toutes les Sections Sportives Scolaire doivent s'inscrire en Excellence

Points attribués et gestion des égalités

Les informations ci-dessous sont applicables à tous les types de championnats.

Les points attribués en formule « poule » pour le résultat d'un match sont :

Match gagné	3 points
Match nul	2 points
Match perdu	1 point
Forfait	0 point

Forfait : y compris pour le nombre de joueurs insuffisant sur le terrain après exclusion ou blessure. Dans ce cas : match gagné 5-0.

En cas d'égalité sur un match de poule, utiliser successivement les critères ci-après :

1. Prendre le résultat du ou des matches les ayant opposés pour faire la différence entre les buts marqués et les buts concédés.
2. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur le ou les matches les ayant opposés, a reçu le moins de points de pénalité.
3. Si une égalité persiste, prendre le goal-average général de l'ensemble des matches de la poule.
4. Si une égalité persiste, donner la victoire à l'équipe qui, sur l'ensemble des matches de la poule, a reçu le moins de points de pénalité. (cf. annexe page 15)
5. Si une égalité persiste, la victoire sera donnée à l'équipe dont la moyenne d'âge est la plus faible (joueurs inscrits sur la feuille de composition d'équipe)

En cas d'égalité à la fin d'un match éliminatoire, il sera procédé à une série de 5 pénaltys. En cas de nouvelle égalité, série de pénaltys dite « Mort subite ».



Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, notamment dans le jeu à effectif réduit et sur des surfaces variées avec des balles et des règlements adaptés (herbe, free hockey sur gazon, etc.).

Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Beach Hockey

Règles du jeu :

Une équipe est composée de quatre joueurs de champ dont un gardien de but qui est seul autorisé à jouer avec le corps (règles identiques du hockey).

- Le terrain de jeu est 10m sur 20m.
- Le but est d'environ 3 mètres de large et 2 mètres de haut (selon la structure gonflable utilisée).
- Les buts peuvent être marqués de n'importe quelle distance (pas de zones d'envoi au but).
- La balle de hockey est remplacée par un ballon de type handball (d'initiation) léger et est joué avec les crosses de hockey traditionnelles.
- Les protège-tibias et les chaussures sont obligatoires et le protège-dents est fortement recommandé.
- Il est interdit de jouer délibérément avec le pied ou le corps.
- Le gardien de but joue sans équipement particulier (un maillot ou chasuble distinctif) et peut toucher le ballon avec toutes les parties du corps seulement pour défendre à proximité de son but, mais il ne doit pas tenir le ballon.
- Le ballon peut être joué à hauteur des épaules, dans la mesure où aucun joueur ne se situe à moins de 3m.
- Le ballon ne doit pas être hors sol plus de trois secondes (jonglage).
- Un match dure 2 x 5 minutes avec 5 minutes de pause.

L'effectif et le temps de jeu pourront être adaptés selon les dimensions de la structure de jeu et le nombre d'équipes engagées

Filles

Les équipes sont mixtes en établissement et en excellence

International

Participation d'équipes de l'AEFE possible sur demande

Handicap

Un recensement des actions à destination des élèves en situation de handicap sur tout le territoire sera effectué.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le Hockey sur gazon :

- **Une formation nationale des référents départementaux et académiques** s'est déroulée le 9 juin 2017 à Paris. Un kit pédagogique d'une valeur de 250 euros a été offert à chaque participant(e) à raison d'un kit par AS.
- **Le développement du hockey sur gazon** passe par la mise en place de formations professeurs-élèves dans les académies (un professeur d'EPS vient à la formation avec deux élèves).

Éthique – Protocole fin de rencontre

Pour être en conformité avec le Règlement Fédéral UNSS, chaque match se terminera de la façon suivante :

- A la fin de la rencontre, les deux équipes se tapent dans les mains entre adversaires les uns après les autres en se suivant.
- Les joueuses et joueurs font de même avec les jeunes arbitres de la rencontre.

Textes de Référence :

- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :

- Règlement médical UNSS
- LC Sécurité

Le jeune coach

Un jeune coach est un élève licencié UNSS qui connaît l'activité et adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne. Le Jeune coach ne peut être Jeune Juge /Jeune Arbitre ou Jeune Reporter.

Le jeune coach accompagne l'équipe et se positionne comme adjoint du professeur d'EPS, animateur d'AS dans la gestion du groupe. Le niveau d'intervention du jeune coach varie en fonction de son âge, de sa maturité et de son investissement.

Il est obligatoire, il est l'interlocuteur unique et désigné pour l'ensemble de la compétition
Une équipe sans jeune coach sera disqualifiée.



Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : « *La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées* ».

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :



1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- Le nombre de Jeunes arbitres est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- Leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- Les Jeunes arbitres doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- Les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international... peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».

L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres superviseurs entre l'UNSS et la FFH

La convention entre l'UNSS et la FFH précise que le jeune arbitre de certification départementale, académique ou nationale peut obtenir une équivalence au niveau fédéral :

Certification départementale

La certification de niveau départemental UNSS permet le titre d'arbitre jeune. Réciproquement un arbitre jeune FFHG obtiendra la certification départementale UNSS.

Certification académique

La certification de niveau académique UNSS permet le titre d'arbitre jeune. Réciproquement un arbitre régional FFHG obtiendra la certification académique UNSS. Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès de la ligue régionale ou du comité départemental (service formation).

Certification nationale

La certification de niveau national UNSS permet le titre d'arbitre régional 1. Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la ligue régionale (service formation).

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels (cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2018 - 2019)

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc. ...) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

En référence au bulletin officiel de l'Éducation Nationale du 19 septembre 2013 « *L'UNSS devra développer la formation de jeunes coachs – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement* ».

- Pour les sports collectifs le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme et doit être repéré (brassard Maif orange). Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.
- Pour les sports individuels, le jeune coach est obligatoire et compétiteur intégré à l'équipe et doit être repéré (brassard Maif orange).
- Pour le sport partagé, le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe (brassard Maif orange) et doit être repéré

Evaluation/certification :

- Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret « **je suis jeune coach** »
- Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
- Le jeune coach ne peut pas prétendre au HNSS

Inscription des meilleurs Jeunes Juges/Arbitres hors académiques

Chaque Directeur Régional saisira les meilleurs Jeunes Juges/Arbitres de son académie pour les Championnats, si nécessaire et en accord avec la CMN.

Adresse de saisie : <https://udb.unss.org/qualifscf>

Code d'accès : propre à chaque SR

Clôture des saisies : 10 jours avant le début des championnats, date inscrite dans le calendrier

Un par catégorie et par catégorie d'âge pour chaque académie.

Seules les propositions supplémentaires doivent recevoir l'aval de la Direction Nationale.

Pour les Championnats Excellence, selon les dates d'organisation un appel particulier pourra être effectué par la Direction Nationale UNSS si nécessaire.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Jérôme GILOT

FFH

Jonathan BERNON
Bertrand REYNAUD
Simon OLIVIER

Développement
Haut Niveau
Arbitrage

UNSS

Sabine LEGRAND
Camille VAN HECKE
Dominique SHERBOURNE

Cahier des charges et organisation
Jeunes Officiels et organisation
Jeunes Officiels et organisation

Délégué technique UNSS

Poste à pourvoir

Annexe 1

Associations Sportives 1/2 finalistes 2017 et 2018 non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Hockey sur gazon Collèges

Néant

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

Annexe 2

Associations Sportives ayant atteint en 2018 les 1/2 finales des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement

Hockey sur gazon Collèges

Collège Maurice Genevoix MONTRouGE	VERSAILLES
Collège Anne Frank LAMBERSART	LILLE
Collège Voltaire WATTIGNIES	LILLE
Collège Paul DUEZ	LILLE

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition (voir ci-dessous, rappel de la page 5).

Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :

- Avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
- Avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

Pour les équipes Établissement d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

**Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Néant

**Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours
avant les Championnats de France en
2018 et n'étant pas autorisées à participer
en Équipes d'Établissement ou en Excellence**

Néant

Annexe 5

REFERENTS HOCKEY EDUCATIF FFH

REGION	NOM	MAIL
BRETAGNE	Gildas LEGENDRE	g.legendre@hockey-bretagne.com
OCCITANIE	Axel GUIGNARD	axel.guignard@ffhockey.org
CENTRE VAL DE LOIRE	Jonathan BERNON	jonathan.bernon@ffhockey.org
GRAND EST	Jonathan BERNON	jonathan.bernon@ffhockey.org
HAUTS DE FRANCE	Rémi DELEMARLE	remi.delemarle@hockey-lhnpc.org
NORMANDIE	Matthias CASTOT	ok.normandie@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	Benjamin PRUDHOMME	benjamin.prudhomme@hockey-idf.org
NOUVELLE AQUITAINE	Jean-Marc CHAMPIN	jean-marc.champin@ffhockey.org
PAYS DE LA LOIRE	Julien DANJOU	judanjou@hotmail.com
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	Amandine ROMBAUT	ligue.hockey.bfc@gmail.com
AUVERGNE RHONE ALPES	Dominique LOUISON	dominique.louison@ffhockey.org
PACA	Carole THIBAUT TEFFRI	carole.teffri@ffhockey.org
LA REUNION	Gabin LAKIA	gabinlakia@wanadoo.fr